

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le principe de gratuité des cantines supprimé en catimini

(08 mai 2020)

Hier nous était présentée en Assemblée de province une délibération visant à supprimer l'allocation de rentrée scolaire pour les parents démissionnaires. Une mesure que soutient Générations sur le fond.

Mais, dissimulé discrètement dans la même délibération : un article abrogeant le principe de gratuité des cantines pour les enfants boursiers. Désormais les mairies auront le choix de faire payer ou non la cantine des enfants boursiers alors même qu'elles continueront de recevoir une aide d'1 milliard de la province.

A ce tarif, la province était en droit d'exiger que les communes ne demandent aucune participation financière aux parents. Et ce principe de gratuité instauré en 2001, tous les partis politiques qui se sont succédés n'y ont jamais dérogé. Au contraire ; non seulement ils ont préservé ce principe mais, à chaque mandature, le montant du financement par repas a été augmenté pour accompagner les communes.

Aujourd'hui alors que la crise sanitaire du COVID a déjà des conséquences catastrophiques pour les familles, l'Avenir en Confiance décide de supprimer ce principe de gratuité imposé de sorte que nous n'aurons plus aucune garantie que le milliard d'aides que nous apportons aux communes permettent aux enfants boursiers de manger. Parce que c'est de cela dont il s'agit et c'est pour cette raison que ce principe a été institué en 2001 : s'assurer que les enfants aient bien un repas équilibré par jour.

Désormais, la tentation sera grande pour les communes de faire payer par les parents boursiers la part du repas non pris en charge par la province. Dumbéa l'avait fait mais a été condamné par le tribunal pour non respect du principe de gratuité. Le Mont-Dore l'avait proposé en 2016 au sein du conseil d'administration de la caisse des écoles mais Nina Julié s'y était alors fortement opposée.

Nous le répétons : Générations était prêt à soutenir la suppression des allocations de rentrée scolaire, mais pas à tout prix, pas au sacrifice du principe de gratuité. C'est pourquoi avant l'assemblée de province nous avons déposé un amendement visant à retirer la suppression du principe de gratuité de la délibération en question. Notre amendement a été rejeté notamment au faux prétexte qu'une partie de cette aide était gaspillée dans le financement des repas des nombreux enfants boursiers absents. C'est faux. Aucun gabegie financière liée à l'absentéisme comme l'indique la Présidente de la Province sud puisque les repas sont comptabilisés tous les matins de sorte que la Province ne donne une aide que pour les repas qui sont effectivement consommés.

Générations regrette le passage en force de l'abolition d'une mesure historique et fondamentale pour les familles qui en bénéficiaient.